



Numéro de l'acte	2019-51-DGSMW
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

FINANCES

QUESTION N°2019-51 : FONTINETTES – Budget Primitif - Exercice 2019

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La proposition de vote du Budget Primitif 2019 des Fontinettes est la suivante :
Le Budget est voté au chapitre.

DEPENSES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé		Chapitre	Libellé	
011	Charges à caractère général	7 900,58 €	013	Atténuation de charges	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
014	Atténuation de produits	- €	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	74	Dotations et participations	
66	Charges financières	- €	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	- €	77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement	- €	78	Reprise sur provisions	
042	Opération d'ordre transfert entre section	- €	042	Opérations d'ordre transfert entre section	
			002	Résultats reportés	8 500,58 €
	Total section	8 500,58 €		Total section	8 500,58 €

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section n'est pas alimentée.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de cette section concernent principalement des charges relatives à l'assurance du bateau, à la location de l'anneau.

Ce budget est quasiment mis en sommeil, le temps des travaux de l'Ascenseur à Bateaux et de la reprise de l'activité Tourisme par la SPL.

A l'exception du résultat, il n'y a pas de recettes attendues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De voter le Budget Primitif 2019 du budget des Fontinettes conformément au tableau ci-dessus :

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 08 avril 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019**

Affiché le 09 avril 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 02 avril 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Laurence LOTTERIE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 27 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 2 absents excusés avec pouvoir

Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.